

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 29/08/2013 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 19/08/2013.
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2013 : Approbation.
2. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2014 : Approbation.
3. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2014 : Approbation.
4. Budget de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2014 : Approbation.
5. Budget de la Fabrique d'Eglise de Villers-lez-Heest : Exercice 2014 : Approbation.
6. Budget de l'Eglise protestante de Gembloux : Exercice 2014 : Approbation.
7. Budget de l'Eglise protestante de Gembloux : Exercice 2013 : Modification budgétaire n° 1 : Approbation.
8. Règlement-taxe sur les pylônes et mâts affectés à un système global de communication mobile : Exercice 2013 : Absence d'enrôlement : Décision.
9. Bibliothèque-Ludothèque communale : Acquisition de livres, de bandes dessinées et de jeux :
Décision :
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
10. Administration communale : Acquisition d'un scanner de lecture pour poubelles à puce : Décision :
 - a. Descriptif
 - b. Devis estimatif.

11. Administration communale : Acquisition de quatre chaises de bureau : Décision :
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif.
 - c. Mode de marché.
12. Enseignement : Acquisition de matériel d'éducation physique : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
13. Convention entre d'Etat belge et la Commune de La Bruyère relative à la délivrance de titres de séjour biométrique aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges : Approbation.
14. Administration communale : Acquisition du matériel nécessaire à la délivrance de passeports et de titres de séjour biométrique: Décision.
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
- 15.. INASEP : Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé : Renouvellement de la toiture de la salle de gymnastique de l'école communale de Rhisnes : Décision.
16. INASEP : Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé : Transformation de l'école communale d'Emines : Décision.
17. INASEP : Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé : Construction d'un nouveau hall des travaux à Emines : Décision.
18. INASEP : Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé : Aménagement de la place située devant le futur hall sportif d'Emines : Décision.
19. INASEP : Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé : Aménagement d'un terrain synthétique au futur hall sportif d'Emines : Décision.
20. Service des Travaux : Acquisition d'un poste à souder : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
21. Service des Travaux : Acquisition d'une fraise à neige : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
22. Service des Travaux : Acquisition d'une épandeuse à sel : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
23. Service des Travaux : Acquisition d'une aiguille vibrante à moteur thermique : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.

24. Service des Travaux : Acquisition d'un groupe motopompe : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
25. Administration communale : Acquisition d'un véhicule neuf : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
26. Patrimoine communal : Travaux d'aménagement de la salle « Nosse Maujone » à Meux et du local du Syndicat d'Initiative de La Bruyère :
 - Décision de principe
 - Demande de subsides.
27. Fonds d'investissements à destination des Communes : Plan d'investissement communal pour les années 2013 à 2016 : Approbation.
28. CPAS de La Bruyère : Modifications des statuts du Centre de Référence en Médiation de Dettes MEDENAM : Décision du Conseil de l'Action Sociale du 19 décembre 2012 : Approbation.
29. Accueil extrascolaire : Asbl « Récré'agique.labruyère » : Désignation de 5 représentants de la Commune tant effectifs que suppléants au sein du Conseil d'Administration : Décision.
30. Opération de Développement Rural : Commission Locale de Développement Rural (CLDR) :
 - a. Règlement d'ordre intérieur : Approbation
 - b. Remplacement d'un membre effectif : Décision.
31. Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité : Renouvellement : Décision.
32. Implantation scolaire : section d'Emines : Nettoyage des locaux : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
33. Implantations scolaires : Fourniture de produits d'entretien : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.
34. Territoire communal : Opérations de dératisation : Décision
 - a. Cahier des charges
 - b. Devis estimatif
 - c. Mode de marché.

HUIS-CLOS :

35. Désignation d'une secrétaire communale faisant fonction durant la période de congé du titulaire.
36. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
37. Enseignement: Admission à la pension prématurée définitive d'un maître spécial de morale définitif à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

38. Enseignement: Ratification de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un maître spécial de néerlandais définitif à temps partiel
39. Enseignement: Demande congé d'accueil en vue de l'adoption
40. Désignation d'un maître spécial de néerlandais temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
41. Désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
42. Désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps partiel (23 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
43. Désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps partiel (11 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
44. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
45. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
46. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
47. Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
48. Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
49. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
50. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
51. Enseignement: Mise en disponibilité par défaut partiel de charge (5 périodes) d'une institutrice primaire définitive à temps plein: Décision
52. Enseignement: Réaffectation interne d'une institutrice primaire définitive à temps partiel (5 périodes): Décision
53. Enseignement: Mise en disponibilité par défaut pour l'entièreté de la charge (12 périodes) d'une institutrice primaire définitive : Décision
54. Enseignement: Réaffectation interne d'une institutrice primaire définitive à mi-temps: Décision
55. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
56. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

57. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
58. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
59. Ratification d'un chef d'école temporaire à temps plein à l'école communale " Le Ry d'Argent " de Rhisnes
60. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
61. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
62. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
63. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
64. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
65. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
66. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES.

1. /

2.

Recettes : 17.761,12 €	Dépenses : 17.761,12 €	Solde : 0
Participation communale : 15.802,85 € (13.299,93 € en 2013 et 13.388,94 € en 2012)		

3.

Recettes : 52.607,15 €	Dépenses : 52.607,15 €	Solde : 0
Participation communale : 42.092,83 € (36.028,88 € en 2013 et 40.157,22 € en 2012)		

4.

Recettes : 26.514,63 €	Dépenses : 26.514,63 €	Solde : 0
Participation communale : 22.210,67 € (22.258,90 € en 2013 et 29.103,42 € en 2012)		

5.

Recettes 32.983 €	Dépenses : 32.983 €	Solde : 0
Participation communale : 26.018,53 € (18.749 € en 2013 et 17.664,35 € en 2012)		

6.

Recettes : 19.630 €	Dépenses : 19.630 €	Solde : 0
Participation communale : 1.086,20 € (1.364,40 € en 2013 et 1.338,90 € en 2012)		

7.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget 2013	22.034 €	22.034 €	0
transfert de crédits	-	+3.000 € -3.000 €	0
Résultat	22.034 €	22.034 €	0

8. Le Conseil adoptait le 22 décembre 2006 un règlement-taxe sur les pylônes et mâts affectés à un système global de communication mobile.

La formalité de publication de cette décision n'a pas fait l'objet d'une annotation au registre prévu à cet effet ce qui contrevient ainsi aux dispositions légales prévues dans ce cadre par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il est proposé de ne pas enrôler cette taxe pour l'exercice 2013 car toute réclamation d'un redevable ne pourrait qu'être acceptée par l'Autorité compétente.

9. Le marché est estimé globalement à 20.000 € TVAC.

La durée de celui-ci est fixée à 1 an avec 2 reconductions tacites possibles

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

10. De nombreuses poubelles à puce sur le territoire de la Commune sont utilisées dans le circuit de ramassage des déchets alors que les utilisateurs ne figurent pas dans le programme de gestion des taxes. Cette constatation trouve son origine dans plusieurs situations : changement de propriétaire non signalé, perte de l'étiquette comportant le numéro de la puce, ...

Le scanner emprunté à la ville de Gembloux présente régulièrement des dysfonctionnements. Il devient donc impératif de pouvoir disposer d'un matériel performant.

Le fournisseur du Bureau Economique de la Province propose un scanner au prix de 1.089 € TVAC. Cette dépense devra l'objet d'une modification budgétaire à due concurrence.

11. Ce marché concerne l'acquisition de sièges offrant au personnel communal administratif récemment engagé une assise leur assurant une bonne position de travail.

Le devis estimatif est fixé à 968 €.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

12. L'augmentation de la population scolaire et le remplacement de matériel ancien et/ou endommagé justifient le besoin d'acquérir du matériel neuf d'éducation physique pour un montant estimé à 3943,38 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

13-14. Une directive du Conseil européen impose aux Etats membres l'obligation de délivrer des titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et des passeports biométriques aux citoyens de pays européens. C'est ainsi qu'à partir de janvier 2014, en Belgique, les empreintes digitales accompagneront les données légales habituelles.

Afin de pouvoir délivrer ces futurs titres, il est nécessaire d'acquérir du matériel agréé par le Service public fédéral Intérieur. Le coût de ce matériel est fixé à 12.000€ TVAC. Il comprendra l'achat de 2 packs biométriques, d'un ordinateur et d'un lecteur de carte d'identité. Il est prévu cependant une intervention financière du SPF intérieur à hauteur de 7.444 €.

La convention ainsi présentée modalise ces dispositions.

15-16-17-18-19. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de lui confier l'examen de différents projets, la rédaction du cahier spécial des charges y afférent et également la direction et la surveillance des chantiers.

La coordination en matière de sécurité et de santé lui incombera.

Les dossiers concernés portent sur le renouvellement de la toiture de l'école communale de Rhisnes, la transformation de l'école communale d'Emines, la construction d'un nouveau hall des travaux à Emines, l'aménagement de la place située en face du futur hall sportif d'Emines et enfin l'aménagement d'un terrain synthétique pour ce même bâtiment.

20. Ce point concerne l'acquisition d'un nouveau poste à souder qui remplace le poste actuel ancien d'un ampérage insuffisant.

Devis estimatif : 5.800 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

21. Ce nouveau matériel sera utilisé en hiver pour dégager la neige essentiellement sur les chemins de remembrement mais également sur les voiries particulièrement encombrées traversant des zones non bâties.

Devis estimatif : 8.500 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

22. Le mauvais état de l'épandeuse actuelle nécessite son remplacement.

Devis estimatif : 44.700 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

23. Ce matériel permettra de vibrer les bétons pour les rendre plus compacts.

Devis estimatif : 850 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

24. Le remplacement de l'actuel groupe motopompe se révèle indispensable, vu son état de vétusté.

Devis estimatif : 900 € TVAC

Mode de marché : Procédure négociée sans publicité.

25. Un véhicule utilisé par l'administration est transféré au service des travaux. Il y a lieu de le remplacer par l'acquisition d'un véhicule neuf.

Devis estimatif : 15.000 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

26. Le Syndicat d'initiative dispose actuellement d'un local d'environ 50 m² pour assurer les missions qui lui sont dévolues. Dans le but de lui permettre de les remplir dans des conditions optimales, cette asbl propose au Conseil Communal des aménagements de son local et de la salle « Nosse Maujone » pour les montants respectifs de 12.900 € et 22.025 € HTVA.

Il est à noter que ces travaux peuvent bénéficier d'une intervention financière appréciable du Commissariat général du Tourisme.

Propriétaire de cette infrastructure, Le Conseil Communal est donc sollicité pour approuver le principe des travaux et solliciter des subsides au Commissariat général du Tourisme.

27. En date du 2 mai 2013, le Gouvernement wallon a approuvé l'avant projet de décret modifiant les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un droit de tirage au profit des communes. Ce texte a pour objectif la mise en place d'un Fonds d'Investissements.

Les communes sont invitées à préparer un plan d'investissement pour une première période de 4 ans (2013-2016). La commune de La Bruyère dispose pour ce plan d'une enveloppe de 336.202 €.

Il est proposé au Conseil communal d'y inscrire le dossier de réfection de la rue de Cognelée à Warisoulx pour un montant estimé à 918.728,30 €.

28. Il est proposé au Conseil d'approuver la décision du Conseil de l'Action Sociale du 19 décembre 2012 relative aux modifications statutaires du Centre de Référence en Médiation de Dettes MEDENAM.

29. En date du 27 juin 2013, le Conseil décidait la création de l'Asbl « Récré'agique.labruyère » pour la gestion de l'accueil extrascolaire dans les écoles de l'Entité.

En vertu des statuts et du contrat de gestion de cette asbl, il appartient au Conseil de désigner 5 représentants tant effectifs que suppléants parmi ses membres et ce, selon la clé d'Hondt. L'Echevin ayant l'accueil extrascolaire dans ses attributions est membre de droit.

30. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) créée dans le cadre de l'Opération de Développement Rural à La Bruyère est installée depuis le 14 mars 2013 et soumet à l'approbation du Conseil Communal un règlement d'ordre intérieur, conformément à l'article 8 § 4 du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Suite à la démission de Monsieur André Thomas, membre effectif de ladite commission, il est proposé au Conseil de procéder à son remplacement.

31. Le 26 avril 2013, le Conseil désignait les membres de la nouvelle composition de la CCATM. Pour rappel, le dossier de renouvellement de cette commission a été envoyé au Service Public de Wallonie pour examen avant approbation par le Ministre. Suite au courrier reçu de la Région wallonne, il est demandé au Conseil de réexaminer la désignation de ses membres. Malgré que tous les intérêts visés à l'article 7 du CWATUPE sont représentés, il apparait que certaines candidatures retenues semblent peu motivées alors d'autres non retenues semblent détaillées et pertinentes.

32. Le 25 septembre 2007, le Conseil prenait la décision de confier le nettoyage des locaux de l'école communale d'Emines à une société privée au terme d'une procédure de marché public.

Depuis lors, chaque année, cette opération est renouvelée à la grande satisfaction du corps enseignant et de la Direction.

Il est proposé, une fois de plus, de marquer son accord sur la poursuite de cette expérience.

Le devis estimatif est de 46.101 €.

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

33. Les techniciennes de surface affectées à l'entretien des locaux des différentes écoles, doivent disposer de matériel et de produits en quantité suffisante.

Un marché public est organisé de manière à les doter des moyens nécessaires à la correcte exécution de leurs tâches.

Devis estimatif : 9850,00 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée sans publicité.

34. Le 27 mai 2010, le Conseil décidait pour une durée de trois ans de confier à une entreprise spécialisée, la réalisation de campagnes de dératisation mais également certaines interventions ponctuelles ainsi que la fourniture de raticides.

Cette formule ayant donné entière satisfaction, il est proposé au Conseil de renouveler ce marché pour une durée de trois ans résiliable annuellement.

Devis estimatif : 7.000 €/an

Mode de marché procédure négociée sans publicité.